

Paris, le 15 octobre 2019

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris

N/R : SC/NA 6 19/20

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les conditions de rentrée des AESH, en particulier sur les graves problèmes d'édition des contrats et de versement du salaire de plusieurs centaines de ces agents.

Dans la Loire, en Gironde, en Seine-Maritime, ou encore dans le Rhône par exemple, des contrats n'ont pas été édités, les salaires n'ont pas été versés ou versés tardivement, et pas dans leur intégralité. Afin de soutenir immédiatement les AESH mais aussi réparer le préjudice matériel et humain, nous demandons que des aides exceptionnelles et systématiques leur soient octroyées.

Ces dysfonctionnements viennent s'ajouter aux difficultés relevées concernant l'application du nouveau cadre de gestion issu de la circulaire du 5 juin 2019. En particulier, le nouveau mode de calcul du temps de service des AESH, censé reconnaître et valoriser l'intégralité des tâches qu'ils effectuent, nous apparaît dévoyé sur la quasi-totalité du territoire. Nous vous demandons la réouverture de discussions sur la circulaire du 5 juin 2019, en particulier sur la question du temps de service, et plus généralement sur la gestion aussi bien administrative que des ressources humaines des AESH.

Enfin, nous nous inquiétons des conditions de mise en œuvre des PIAL. Il apparaît, là encore, un écart important entre les préconisations nationales et les déclinaisons locales. Un bilan nous a été annoncé pour la mi-novembre. Nous souhaitons qu'il soit de nature à éclairer les nombreuses zones d'incertitudes et d'imprécisions qui planent encore autour de ce dispositif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général